



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

presse

Question écrite n° 9381

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à la situation alarmante des kiosques à journaux parisiens, dont le taux de fermeture est actuellement de vingt par an.

Texte de la réponse

Les diffuseurs de presse, au nombre desquels figurent les kiosquiers parisiens, occupent une place essentielle dans le réseau de distribution de la presse écrite en France. Leur situation est aujourd'hui effectivement délicate et nombre d'entre eux sont chaque année contraints à la fermeture. Six mille points de vente ont ainsi disparu au cours des quinze dernières années. Les pouvoirs publics sont conscients de la nécessité d'une réflexion approfondie sur les conditions d'exercice de leur métier et leur rémunération, mais ils ne sauraient intervenir directement dans l'organisation d'un système de distribution dont la responsabilité incombe en premier lieu à la profession elle-même. A Paris plus particulièrement, la situation est sans précédent : sur 376 kiosques existants, 62 sont fermés. Depuis cinq ans, la situation s'est fortement aggravée et les candidatures à cette activité se sont considérablement raréfiées principalement en raison des difficultés financières des kiosquiers. Comme le sait sans doute l'honorable parlementaire, la gestion des kiosquiers parisiens dépend en grande partie de la Ville de Paris. Le 16 juillet 2001, la Ville de Paris, les éditeurs de presse, les distributeurs de presse, les concessionnaires des kiosques ainsi que les représentants des kiosquiers ont signé un protocole d'accord destiné à « rendre son dynamisme au réseau des kiosquiers parisiens ». Au total 750 000 euros seront dégagés sur une période de six mois - dont 600 000 euros versés par les éditeurs des coopératives associées aux NMPP, les éditeurs des coopératives associées à Transports Presse, la coopérative MLP, la messagerie NMPP, Transports Presse et l'AAP (Administration d'affichage et de publicité, filiale des NMPP), et 150 000, euros d'abaissement des redevances consentis par la mairie de Paris en faveur des kiosques percevant moins de 45 000 euros de commission par an. La part accordée aux réouvertures de kiosque atteint 150 000 euros avec pour objectif immédiat la réouverture de 20 kiosques dans les prochains mois, sur 39 kiosques fermés depuis le 1er janvier 2001. Par ailleurs, un comité de pilotage est chargé d'une réflexion sur la nécessité de trouver des « solutions durables » qui portent notamment sur les revenus des gérants des kiosques de presse, l'organisation du travail, l'optimisation des flux de presse, la modernisation des kiosques, leur implantation et une meilleure ouverture le dimanche. Il se réunit tous les mois et devra rendre le résultat de ses travaux fin mars 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9381

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5070

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 764